



# **Plan d'actions déclinant la stratégie scientifique**

**Période 2019-2023**



## I) Éléments de contexte

### Quels sont les principes de la stratégie scientifique ? Quelles ont été ses modalités de construction ?

La stratégie scientifique est un document d'orientation générale qui, sur la base d'un état des lieux de l'existant :

- identifie les grands axes thématiques de travail,
- définit les priorités et les points importants à approfondir qui pourront être traités durant l'actuelle charte du territoire en fonction des ambitions et des moyens du Parc national des Pyrénées,
- précise le cadre méthodologique et les modalités de mise en œuvre.

Valable pour la durée de la charte, c'est-à-dire jusqu'en 2027, cette stratégie pourra être ajustée et révisée en fonction de l'avancement de la connaissance et des questionnements. Elle sera déclinée en plans d'actions concomitants avec les plans d'actions quinquennaux de la charte.

A l'issue de chaque plan d'actions, un bilan sera effectué pour rendre compte, au conseil scientifique, au conseil économique, social et culturel et au conseil d'administration, de l'avancée de la mise en œuvre de cette stratégie.

### Quel est le bilan de l'activité scientifique du Parc national des Pyrénées depuis sa création ?

L'activité scientifique et de connaissance du Parc national des Pyrénées repose sur la typologie suivante :

- Inventaires pour recenser, analyser la répartition spatiale et connaître l'abondance des patrimoines présents sur le territoire,
- Suivis pour mesurer les évolutions, les tendances en relation avec les activités humaines, une action de gestion ou les évolutions naturelles (réalisés majoritairement dans une optique de gestion ou de suivi de la dynamique d'une population).
- Etudes et recherches pour comprendre les processus et les interactions.

En presque cinquante ans d'activité scientifique, un travail considérable a été réalisé par l'établissement public du Parc national des Pyrénées, en lien avec ses partenaires, son conseil scientifique et les organismes de recherche menant des programmes sur son territoire.

Le bilan de cette activité laisse apparaître :

- **une amélioration conséquente de la connaissance depuis la création du Parc national des Pyrénées,**
- **une connaissance ciblée principalement sur les espèces patrimoniales faunistiques et dans une moindre mesure sur la flore, les habitats, les paysages et la culture,**
- **une connaissance qui mérite d'être enrichie d'un point de vue taxonomique (*invertébrés, fonges, espèces envahissantes, etc.*) et thématique (*géologie, interactions activités humaines-nature, changement global, etc.*),**  
On observe par exemple pour la période 2005-2009 un fort déséquilibre en faveur de la faune (59 %) et dans une moindre mesure de la flore (23 %). Cette tendance s'inverse depuis une dizaine d'années, mais reste prégnante. Au sein même de la faune et de la flore, il y a des déséquilibres très importants. Les mammifères et les oiseaux sont étudiés en priorité et représentent à eux seuls 70 % des protocoles de la faune. Les spermatophytes sont dominants à près de 85 % pour les protocoles de la flore. Certains taxons sont négligés. Les problématiques de gestion sont assez peu étudiées et les liens avec les activités agricoles, la chasse et la pêche sont majoritaires
- **une méthodologie de collecte de données dont la robustesse peut être améliorée au fil de l'eau,**  
Une large majorité des suivis (80 %) réalisés impliquent un échantillonnage. Cependant trop peu d'échantillonnages sont aléatoires (de l'ordre de 10 %). Les échantillonnages subjectifs (choix de zones de présence connues) induisent en effet un biais dans la représentativité des tendances d'évolution générales. Il a été constaté aussi une faible standardisation temporelle des suivis.
- **des données historiques dont la valorisation doit être précisée,**
- **des moyens financiers et humains globalement en baisse, mais un schéma de réorganisation 2015-2017 de l'établissement public, validé par la résolution CA numéro 9-2015 du conseil d'administration du 3 mars 2015, qui acte une légère augmentation des moyens humains sur l'activité scientifique,**
- **certaines compétences techniques critiques en interne à l'établissement : géologie, invertébrés notamment,**
- **une valorisation des travaux scientifiques qui mérite d'être amplifiée, en interne comme en externe.**

## II) Déclinaison de la stratégie scientifique en objectifs et actions opérationnels

La stratégie scientifique 2015-2027 affirme que l'action de connaissance du Parc national doit être tournée essentiellement vers l'aide à la gestion, sans pour autant négliger les responsabilités de l'établissement dans son rôle de sentinelle de l'environnement sur son territoire (*aspects relatifs à l'observation et à la veille écologique*) et la vocation de la zone cœur à être une référence scientifique.

Elle dégageait des axes de travail, pour lesquels une déclinaison opérationnelle est proposée dans ce document. Pour chacun de ces axes, la déclinaison opérationnelle veille à spécifier les besoins de connaissance et les actions de gestion liées.

Cette déclinaison opérationnelle a fait l'objet d'une large concertation interne auprès de l'ensemble des agents et d'une présentation auprès du Conseil scientifique. Elle prend place dans un contexte de baisse des moyens qui nécessite une priorisation précise des actions.

Cette déclinaison opérationnelle est proposée sous couvert des préalables suivants :

- Tout protocole scientifique nécessite une déclinaison complète : question posée, protocole, collecte de donnée, stockage, validation et valorisation. Tout pilote d'un projet ou d'un protocole pourvoyeur de donnée, est responsable de l'ensemble de la chaîne de la donnée
- Des partenariats méritent d'être recherchés avec des programmes de recherche, dès lors que ces programmes répondent aux priorités de l'établissement ; ces programmes doivent permettre de répondre de manière opérationnelle à des problématiques de connaissance et de gestion que se pose l'établissement. Les programmes de recherche déjà actés, et leur pilotage sont signalés par une étoile rouge dans les schémas synoptiques décrivant les actions prioritaires à mener.

## II-1 : Connaître les patrimoines et, pour les plus fragiles d'entre eux, proposer et promouvoir une gestion conservatoire

### II-1-1 : Mieux connaître et préserver, voire restaurer la biodiversité

#### Connaissance et préservation des espèces

##### En résumé...

- La connaissance a été ciblée historiquement sur les espèces patrimoniales faunistiques entraînant aujourd'hui sur les groupes correspondants, une connaissance correcte sur certaines familles (mammifères, oiseaux, etc..) pour permettre une gestion de l'aire protégée. Hors PNA et données occasionnelles, il n'est pas prévu d'inventaires faunistiques nouveaux dans un objectif d'acquisition de nouvelle connaissance, exception faite de la flore/fonge (stratégie à définir), du desman, des amphibiens et des invertébrés (bousiers, pollinisateurs). A contrario, une nouvelle politique de connaissance de la flore et de la fonge nécessite d'être mise en œuvre, en priorisant la zone cœur.
- Les suivis spécifiques seront recentrés sur les politiques nationales de conservation (espèces à PNA ou stratégie nationale). Les autres suivis seront abandonnés ou redimensionnés. Le conseil scientifique sera sollicité sur ce point.
- Les actions menées dans le cadre de PNA ou stratégies nationales devront veiller à favoriser un meilleur équilibre entre actions de connaissance et de gestion
- Les actions menées dans le cadre de PNA pourront être recentrées selon leur efficacité et efficience territoriales, la validité des protocoles...
- Les suivis spécifiques d'espèces à enjeux de conservation nationaux seront réalisés en priorité sur la zone cœur du PNP ; pour les suivis réalisés actuellement en aire optimale d'adhésion du PNP, on veillera à privilégier une mise en oeuvre en lien avec les réseaux existants (associations, bénévoles, fédération des chasseurs...)

THEME

**PRESERVER LES ESPECES A ENJEUX**

ENJEUX,  
OBJECTIFS

**CONNAITRE ET PRESERVER DES ESPECES A FORT ENJEUX DE CONSERVATION  
INTEGRANT DES ESPECES EN INTERACTION AVEC LES ACTIVITES HUMAINES, EN  
METTANT EN PLACE UN DISPOSITIF COHERENT ET EFFICIENT DE CONNAISSANCE**

ACTIONS  
PRIORITAIRES

Espèces à enjeu  
national de  
conservation

Espèces à  
enjeux  
locaux

#### Mise en œuvre des PNA ou stratégie nationale (veille écologique et gestion associée)

Faune :

**PNA en faveur du milan royal 2018-2027** : action 2.2 organiser le suivi de la population hivernante : **action 4.5 Limiter l'impact des lignes et poteaux électriques**

**PNA vautour fauve et activités d'élevage 2016-2025** : action 1.2 Accompagnement à la création de placettes d'équarrissage naturel ; action 2.2 Veille territoriale sur les dommages au bétail ; action 3.1 Suivi de la dynamique des populations de vautours fauves

**PNA en faveur du Vautour percnoptère 2015-2024** : action 1.1 Suivi des populations (sites de nidification) ; action 1.5 Analyses biologiques et toxicologiques sur oiseaux récupérés ; action 2.1 cartographier, actualiser et mettre à disposition les ZSM ; **action 3.1 Limiter l'impact des lignes et poteaux électriques** ; action 5.1 et 5.2 : favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques (ERC, guide bonne pratiques...) ; action 6.1 Sensibiliser les publics ; action 7.1 gérer, préserver et valoriser les données acquises

**PNA en faveur du Gypaète barbu 2010-2020** : **action 2.1 limiter l'impact des câbles** ; action 4.1 et 4.2 Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques action 6.1 Suivre et surveiller les populations ; action 6.2 cartographier et actualiser les ZSM ; action 7.1 Sensibiliser les publics

**PNA en faveur des Chiroptères 2016-2025** : action 1 : suivis des sites majeurs dans le cadre de la mise en place d'un observatoire national des chiroptères ; action 3 intégrer les chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques ; action 4 protéger les sites souterrains et rupestres ; action 10 sensibiliser

**Plan de restauration du bouquetin ibérique dans les Pyrénées françaises 2014-2022** : programme de réintroduction / renforcement des populations en Béarn, suivi de la dynamique de population du Bouquetin dans le cadre du programme de réintroduction, diversification génétique, gestion des interactions avec les activités ; Fiche 22 du plan d'actions de la charte

**Plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023** ; action 1.7 Développer des expérimentations en vue de la mise en place de dispositifs innovants de protection et d'effarouchement ; action 2.4 : Développer l'accompagnement technique dans les espaces protégés ; action 3.1 et 3.2 Mettre en œuvre l'indemnisation des dommages ; action 4.1 : Poursuivre et adapter le suivi biologique de l'espèce

**Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2018-2028** : axe II.1 Suivi scientifique et technique de la population ; axe III.3 : accompagnement des activités pastorales (incluant constat, indemnités) ; axe IV.4 Gouvernance, concertation

**Stratégie nationale d'actions en faveur du grand tétras 2012-2021** : Suivi des populations, conservation d'un habitat de qualité, favoriser la quiétude et la survie de l'espèce (zones de quiétudes, gestion du tourisme hivernal et estival, gestion cynégétique, travaux et intervention sylvicoles, information et éducation du grand public, des élus, des propriétaires et des professionnels

**PNA « France terre de pollinisateurs » 2016-2020** : positionnement à préciser

Desman : en attente du PNA  
Veille écologique sur la station de Grenouille des Pyrénées (liste MNHN)  
Espèces floristiques : stratégie à définir

Espèces chassables :  
Isard

#### Autres acquisitions de connaissance en priorisant la zone cœur (fiche 24 du plan d'actions de la charte)

Flore, fonge

Amphibiens, bousiers, desman (sous réserve du nouveau plan d'action)

Mise en place de tournées de surveillance orientées sur la donnée occasionnelle spécifique en période hivernale en privilégiant la zone cœur (lagopède ...) et des données permettant d'améliorer la gestion et la connaissance des espèces mal connues à enjeux de conservation

Remontées de données occasionnelles (ZC et AOA)

## Connaissance et préservation des écosystèmes

### En résumé...

- Au-delà des suivis spécifiques historiques menés par le Parc national au titre de la conservation des espèces, il est important de développer une approche plus intégratrice de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes (lien espèces- écosystèmes), qui seule permet de comprendre et d'expliquer les évolutions de la biodiversité
- Cet enjeu, bien identifié, passe par des actions sur certains écosystèmes ou socio écosystèmes prioritaires, présentant des enjeux particuliers de conservation ou caractéristiques du caractère du Parc national des Pyrénées, qui feront l'objet d'actions de connaissance et de gestion en particulier concernant leur état et leur fonctionnement : milieux ouverts, écosystèmes aquatiques et humides, forêts. Ces actions sont développées dans le logigramme qui suit.
- L'enjeu écosystémique est également intégré dans les actions développées au II-2 : Connaître et faire prendre en compte les réseaux écologiques et leurs enjeux et au II-3 : Définir les thématiques nouvelles sur lesquelles il faut porter l'effort (suivis de long terme en lien avec les changements globaux).
- Des actions simples de gestion, restauration d'écosystèmes peuvent être mises en place dans le cadre des partenariats de l'établissement public. Ces actions méritent un inventaire pour prioriser les actions de gestion et faciliter les partenariats potentiels lien avec Natura 2000, lien avec les inventaires ABC, lien avec les conventions d'application de la charte...)

THEME

AMELIORER L'ETAT ECOLOGIQUE DES ECOSYSTEMES

ENJEUX, OBJECTIFS

METTRE EN PLACE DES PROJETS PARTICIPANT A L'AMELIORATION ET LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES PRIORITAIRES

Milieux ouverts

Milieux aquatiques

Milieux forestiers

ACTIONS PRIORITAIRES

**Création d'un site pilote « zones intermédiaires » recherchant la préservation d'une trame agro-écologique et des systèmes d'exploitations agricoles associés** (fiche 15 du plan d'actions de la charte)

Identifier le site pilote, construire une gouvernance et des partenariats adaptés  
Caractériser les milieux ouverts et leurs propriétés agro-écologiques. Analyser les systèmes d'exploitation agricole, identifier leurs tensions et marges de manœuvre.  
Identifier la trame écologique formée, grâce à l'étude des pollinisateurs sauvages. Identifier les points noirs à résorber.

Programme de recherche piloté par CEFE Montpellier

**Accompagner l'amélioration des pratiques antiparasitaires pour réduire les impacts sur la faune et les milieux (indicateur : coprophages)** (fiche 14 du plan d'actions de la charte)

Décrire les populations locales de coléoptères coprophages, par ADN  
Identifier les impacts des traitements antiparasitaires sur ces populations  
Identifier les pratiques permettant de limiter ou supprimer les impacts sur les populations de coléoptères coprophages  
Communiquer et diffuser ces bonnes pratiques auprès de la population agricole

**Lien écobuage et enjeux naturalistes (faune, flore, milieux)** : mise en place d'un suivi test sur une zone écobuée pour élaborer des prescriptions sur les modes de faire ; actualisation de la doctrine écobuage le cas échéant

**Gestion du sanglier (régulation)**

**Evaluer les interactions de l'alevinage sur les milieux aquatiques** (fiche 23 du plan d'actions de la charte)

Cartographie de la répartition du calotriton et des amphibiens sur la zone cœur du PNP sur les secteurs à enjeux potentiellement en interaction avec activités humaines

**Projet ISOLAPOP de caractérisation de l'interaction Calotriton-poissons (notamment introduits)**

Programme de recherche piloté par CNRS EDB

Suivi des populations d'amphibiens sur le lac d'Arlet (suite réalevinage du lac) jusqu'en 2020 (suites à préciser selon constats)

Expérimentation du désempoisonnement des lacquets d'Arraillé 2019 (puis suivis d'impacts)

Actualisation / révision de la doctrine et des orientations réglementaires du PNP sur les modalités de pêche et d'alevinage

**Améliorer l'assainissement en site isolé :**

Expérimenter la mise en place de toilettes sèches et d'un assainissement écologique sur le refuge d'Ayous (fiche 9 du plan d'actions de la charte)

Expérimentation du process dans le cadre d'un partenariat PNP-IRSTEA-Pierre et Terre

Expérimenter le traitement du lactosérum sur les cabanes d'estive (fiche 6 du plan d'actions de la charte)

**Elaborer des atlas de la biodiversité communale** (fiche 26 du plan d'actions de la charte)

Production de données, inventaire sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur les espèces et les habitats

**Elaborer et animer un plan des actions de gestion à mener** (restauration d'écosystèmes, actions ABC, points noirs écologiques et paysagers...) en privilégiant la zone cœur et en optimisant un programme de contractualisation avec les collectivités et partenaires

## II-1-2 : Mieux connaître les paysages et leur évolution et préserver, voire restaurer les paysages remarquables (fiche 1 du plan d'actions de la charte)

### En résumé...

- Une posture de l'établissement résolument tournée vers des actions de connaissance (inventaire des points noirs, suivi de l'évolution des paysages), et une posture plus opportuniste et partenariale, dans le respect des compétences des collectivités, sur les actions de gestion (plan paysage, résorption de points noirs paysagers, paysages remarquables du site patrimoine mondial Gavarnie-Mont Perdu)
- Une thématique fortement portée par certains membres du conseil scientifique
- Le paysage comme outil de sensibilisation sur les évolutions du territoire (démarche ABC, suivis de long terme...)

Actions	Description de l'action	Calendrier de mise en œuvre sur la période (5ans)
Inventorier et résorber les points noirs en zone cœur	Actualiser au fil de l'eau l'inventaire en interne.	En continu
	Préciser les modalités d'association des partenaires à l'actualisation de l'inventaire.	A définir selon les capacités d'animation
	Saisir les opportunités pour résorber les points noirs paysagers inventoriés (Cf conventions d'application ou de partenariats liés à la charte). Inventorier les résorptions dont la responsabilité relèverait du PNP (clôture installée par le PNP...) pour préciser leur résorption opérationnelle)	En continu
Poursuivre et affiner la caractérisation et le suivi de l'évolution des paysages en réalisant une cartographie à grande échelle et des points de vue photographiques sur des zones définies en relation avec les autres programmes menés par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires (Communes ABC, suivi de mesures de gestion, plan de paysage, ...) et en fonction des enjeux identifiés (paysage remarquable, zones où des évolutions rapides ou particulières sont constatées, sites témoin, ...). La méthodologie définie avec des membres du Conseil Scientifique, associant cartographie à grande échelle et suivi photographique et diagnostic sera utilisée et adaptée à la marge selon les besoins.	Réaliser le volet « paysage » des Atlas de la biodiversité communale, <b>en lien avec les membres du Conseil scientifique</b>	2 par an
	<b>Réaliser des Atlas paysagers communaux (analyse d'ensemble à grande échelle des paysages de la commune et de leurs évolutions).</b> Ces réalisations sont actuellement menées par des membres du Conseil scientifique de l'établissement	2 sur la période
	<b>Réaliser une étude fine (cartographie à grande échelle et mise en place d'un suivi photographique) sur des sites à enjeu, en privilégiant les communes en ABC</b>	2 sur la période
	Valoriser des exemples de caractérisation et de suivi des évolutions dans le PNP (exemples issus des différents sites étudiés) – Pages web, panneaux d'exposition, fascicule,...	2023
Accompagner les plans de paysage	Suivre la réalisation du Plan de Paysage « Pyrénées-Mont Perdu »	2018-2019
	Accompagner techniquement et financièrement la réalisation du Plan de Paysage de la communauté des Communes « Pyrénées – Vallées des Gaves ».	2018-2019
	Promouvoir la démarche auprès des collectivités territoriales de la partie béarnaise du Parc national des Pyrénées.	2019 ?
	Accompagner techniquement et financièrement la réalisation des nouveaux plans de paysage et la mise en œuvre des actions définies dans les différents plans.	2018-2022

## II-1-3 : mieux connaître et transmettre le patrimoine culturel, matériel et immatériel (fiches 2 à 4 du plan d'actions de la charte)

### En résumé...

- Des actions de connaissance et de transmission du patrimoine culturel, matériel et immatériel recentrées sur le lien nature-culture, en vue de mieux mêler les approches culturelles et naturalistes.
- Des priorités d'actions ciblées sur les espèces, les savoirs faire, la valorisation et la sensibilisation

### De manière plus concrètes, les actions porteront sur :

- **L'organisation de dispositifs encadrant la connaissance : collecte, bancarisation, transmission et valorisation des données sur le patrimoine culturel (fiche 4 du plan d'actions de la charte)**

L'occupation humaine laisse sur notre territoire des traces très anciennes. Des sites d'occupation majeurs datant de 7000 ans ont ainsi pu être identifiés. Cette occupation a profondément modelé les paysages et le terroir des vallées au point que dans une grande partie du territoire du Parc national, les aspects naturels et culturels du patrimoine semblent extraordinairement liés.

Le Parc national a accompagné et continue d'accompagner fortement des campagnes de fouilles archéologiques sur le secteurs pastoraux d'altitude. Ces campagnes contribuent fortement à mieux connaître l'histoire de l'occupation humaine du territoire. Des actions de valorisation de ce patrimoine sont également entreprises sous la forme de publications et de conférences qui rencontrent localement un large auditoire et confirment l'intérêt des habitants pour ces questions.

Les agents de terrain qui parcourent le territoire, en ont une connaissance intime. Ils peuvent contribuer à signaler des structures et des formes d'intérêt patrimonial et archéologique.

Le patrimoine culturel immatériel est un patrimoine méconnu qui est en grave danger de disparition. La façon de nommer les plantes, les animaux et les lieux contribue pourtant à qualifier le patrimoine et mieux le comprendre. Il s'agit aussi d'un formidable levier pour rapprocher les habitants du territoire de leur patrimoine et ces liens doivent être renforcés.

L'enjeu est une meilleure connaissance du territoire dans tous les domaines par la mise en place de dispositifs de collecte, de bancarisation, de transmission et de valorisation de la donnée, en partenariat avec les services régionaux de l'archéologie. Il s'agit aussi de rationaliser la présence des gardes sur le terrain en faisant en sorte que leurs observations soient utiles à l'amélioration de la connaissance du patrimoine archéologique.



Actions	Description de l'action	Calendrier de mise en œuvre sur la période (5ans)
<b>Mettre en place une méthodologie pour la collecte des informations sur l'archéologie et les traces de l'occupation humaine et leur conservation de manière pérenne</b>	Réunir un comité de pilotage autour des SRA	2019
	Rédiger une méthodologie et une convention de partenariat avec les SRA incluant notamment les actions de recherche et d'expertise scientifique sur les sites majeurs du territoire (Troumouse, Bious-Artigue, Arudy, Liantran...)	2019
<b>Contribuer à alimenter les bases nationales d'inventaire du patrimoine archéologique en partenariat avec le SRA</b>	Mettre en place un programme d'information - formation pour les gardes pour les initier à la reconnaissance de structures pouvant s'apparenter à des vestiges archéologiques.	2019
	Animer la collecte de données sur le patrimoine archéologique	2020 - 2023
<b>Mise en œuvre des démarches participatives pour l'inventaire du bâti pastoral</b>	Mettre en place une dynamique partenariale de collecte de données sur le bâti pastoral	2021
<b>Contribuer à recueillir les aspects immatériels du patrimoine y compris dans leur dimension linguistique</b>	Lancer les bases d'un partenariat avec le milieu associatif et les universités (Pau) pour le recueil participatif du PCI, y compris dans sa dimension linguistique (cf action 2 transmettre et valoriser les savoir-faire)	2020

- Les **espèces** : Comment mieux travailler les aspects historiques et les représentations à l'œuvre pour les espèces en voie de disparition, faisant l'objet d'un programme de réintroduction, à problème, prédatrice, etc... Afin de mieux comprendre, de mieux anticiper les tensions éventuelles ? Il est ainsi prévu de valoriser les aspects culturels liés au bouquetin ibérique, en parallèle du programme de renforcement des populations de cette espèce.
- Les **savoir-faire (fiche 2 du plan d'actions de la charte)**

Le Parc national est riche d'un très grand nombre de savoir-faire issus d'une mise en valeur très ancienne du territoire. Ils sont le fruit d'une adéquation entre des ressources locales, un environnement spécifique et le génie des populations locales à tirer le meilleur parti de la montagne pyrénéenne. Ils sont à la base des paysages pastoraux de grande qualité en partie à la base du caractère du Parc national. Ces savoir-faire correspondent à des gestes experts transmis de manière orale depuis la nuit des temps et ils ne sont pas réellement répertoriés et presque plus transmis. Ils forment un patrimoine culturel immatériel d'une grande richesse et d'une très forte originalité. On retrouve ces savoir-faire dans le domaine pastoral, au niveau des pratiques de fauche par exemple et aussi dans le domaine de la construction en maçonnerie et charpente par exemple.

Comment mieux caractériser les savoir-faire du territoire. Comment identifier leur singularité. Comment les valoriser dans le cadre d'un label ? Comment les réinvestir dans des pratiques contemporaines respectueuses des milieux et des ressources ?

Actions	Description de l'action	Calendrier de mise en œuvre sur la période (5ans)
<b>Recenser les savoir-faire du territoire, les artisans capables de les mettre en œuvre et les démarches similaires dans d'autres territoires de projet</b>	Réaliser un inventaire des savoir-faire du territoire et des artisans capables de les mettre en œuvre	2019 - 2020
	Recenser les démarches similaires dans d'autres territoires de projets (PNC, PNRPA...)	2019
<b>Valoriser les savoir-faire dans le cadre de la marque « Esprit Parc-national »</b>	Travailler en interparc à la rédaction d'une cahier des charges « savoir-faire »	2019
	Déployer le RUC « Savoir-faire »	2021 – 2024
<b>Développer des chantiers d'insertion et la dimension sociale et participative des chantiers pour restaurer le patrimoine</b>	Faire le point sur les démarches en cours et les possibilités d'accompagnement	2020 - 2024
	<b>Poursuivre un programme de restauration du patrimoine</b> , dont les actions concrètes seront portés par les acteurs du territoire	2020 - 2024
<b>Transmettre et développer les savoir-faire</b>	<b>Organiser des formations ou des chantiers écoles pour développer les savoir-faire des artisans</b>	2021

- **La valorisation et la sensibilisation culturelle** pour toucher, faire comprendre, faciliter la prise de conscience et la modification des comportements. La dynamique culturelle constitue un levier important de prise de conscience et de partage de la valeur des patrimoines et d'un élément essentiel pour la transmission de la culture locale ainsi que pour le dynamisme valléen.

L'intérêt du parc national pour la culture est aussi conçu comme un moyen de mieux rapprocher les habitants de l'établissement dans la perspective de rendre aussi plus lisible les messages de protection du patrimoine naturel. Il s'agit de contribuer à promouvoir et de maintenir une vie culturelle dense sur le territoire au service des patrimoines et des habitants par un accompagnement technique, culturel et financier des projets culturels afin de cadrer l'intervention de l'établissement.

## II-2 : Connaître et faire prendre en compte les réseaux écologiques et leurs enjeux

La stratégie scientifique de l'établissement pointait l'enjeu d'intégrer la dimension d'interdépendance et de solidarités entre les zones cœur et d'adhésion, en organisant et rendant plus opérationnelle et visible, l'action du Parc sur les réseaux écologiques. Les enjeux de réseaux écologiques et de fonctionnalité des milieux se profilent comme une des principale priorité nationale et régionale (ciblée par les fonds européens).

### En résumé...

- Le programme ADAPTER permettra de caractériser les réseaux écologiques sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Il devra à son terme, être porté à connaissance des acteurs du territoire du PNP, après avis du CS. Des focus particuliers en termes d'acquisition de connaissance seront toutefois nécessaires pour compléter la caractérisation des trames forestières et sombres.
- Les réseaux écologiques, en première approche, apparaissent globalement préservés, en cohérence avec le statut d'aire protégée du territoire.
- En termes de gestion :
  - o Dans la mesure où les connaissances acquises dans le cadre des programmes de connaissance susvisés seront suffisantes, des actions de préservation/restauration des fonctionnalités écologiques seront priorisées selon un plan d'action approprié, dans une posture partenariale, et en lien avec les enjeux spécifiques de conservation
  - o L'implication du Parc national des Pyrénées sur la restauration des continuités écologiques sur la trame bleue n'apparaît pas comme une priorité ; en effet, les enjeux inhérents aux trames bleues et à la continuité écologique apparaissent en effet très normés d'un point de vue réglementaire (débit minimum biologique, arrêtés d'autorisation des ouvrages au titre de la loi sur l'eau...), avec des porteurs de projet et des compétences relativement claires.
  - o L'amélioration de la prise en compte des continuités écologiques dans les documents de gestion ou de planification instruits par l'établissement sur son territoire constitue également un enjeu pour l'avenir.
- L'impact des changements globaux sur les trames et leur fonctionnalité reste un sujet intéressant à garder à mémoire, mais la complexité scientifique des modélisations correspondantes conduit le PNP à rester en veille vis-à-vis de la sphère recherche, à ce stade, sur cette problématique.
- Des mesures simples d'adaptation des trames écologiques aux changements globaux pourraient le cas échéant être mises en place si le niveau de connaissance permettant leur définition.
- L'appropriation des problématiques de réseaux écologiques par les personnels du PNP se profile comme un enjeu prégnant ; notamment sur le terrain ; il faudra pour ce faire améliorer l'animation de ce sujet en interne.

THEME

**PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE**

ENJEUX

**IDENTIFIER, PRESERVER et RESTAURER LES RESEAUX ECOLOGIQUES**

OBJECTIFS

**IDENTIFIER, PRESERVER et RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES SOUS TRAMES PRIORITAIRES**

ACTIONS PRIORITAIRES

Elaborer une trame sombre

Elaborer une trame forestière « vieux bois » (peuplement + arbres)

Identifier les réservoirs apiscicoles (sans empoisonnement) au sein de la trame bleue

Contribuer à la trame des milieux ouverts

Identifier les points noirs écologiques

Appuyer les acteurs du territoire sur des démarches visant une meilleure fonctionnalité des milieux ; résorber les points noirs écologiques

Identifier les réservoirs et corridors de biodiversité nocturne (fiche 10 du plan d'action de la charte)

Identifier, cartographier et caractériser les forêts à haute valeur écologique du Parc national des Pyrénées (fiche 21 du plan d'action de la charte)

Poursuivre la cartographie des lacs et cour d'eau apiscicoles, de leur fonctionnalité et des enjeux patrimoniaux Identifier les zones refuges (milieux de reproduction)

Coordonner la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales et climatiques pour contribuer à la qualité de la trame des milieux ouverts

Identifier les points noirs en termes de fonctionnalité écologique (fiche 20 du plan d'actions de la charte)

Viser une carte d'enjeux sur les réseaux écologiques dans la démarche ABC

Accompagner la résorption des points noirs écologiques : (fiche 20 du plan d'action de la charte)

Elaboration d'orientations définissant les pratiques et dispositifs d'éclairage de moindre impact

Favoriser la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents de planification instruits par le PNP

Evaluation ou accompagnement de l'évaluation des mesures de résorption (suivi d'impacts)

Programme de recherche mené avec CNRS Reims et CEREMA



Programme de recherche mené avec le CEN Midi Pyrénées



### II-3°: Connaître et évaluer les services écosystémiques rendus pour faire prendre conscience aux acteurs de l'intérêt de préservation de la biodiversité

Dans les Pyrénées, les espèces et leurs habitats génèrent des **services éco-systémiques** et certaines aménités rurales. Ces services sont très mal connus et pourtant ils pourraient permettre de sensibiliser les habitants et les acteurs à l'intérêt de préserver ce patrimoine et les services rendus tout en renforçant le lien Homme- Nature.

Issue des travaux à l'interface entre économie et écologie, ces notions se basent sur le postulat qu'on peut attribuer une valeur, souvent monétaire à la nature.

Du fait de l'absence de compétences internes sur le sujet, le Parc national n'a pas planifié d'action particulière, sur la période 2019-2023 sur ce sujet. Il restera ouvert à toute proposition de coopération d'organismes de recherches ou autres partenaires sur cette thématique des services écosystémiques. Les membres du Conseil scientifique seront mis à contribution pour construire d'éventuels partenariats.

Ces services éco-systémiques mériteront toutefois d'être identifiés, afin de pouvoir envisager une communication qualitative positive sur les thématiques correspondantes.

### II-4 : Approfondir la compréhension des interactions entre les activités humaines et la nature

#### En résumé...

- Le constat récent d'une montée en puissance des activités de pleine nature (sportives et de loisir), potentiellement en interaction avec les enjeux de la zone cœur ; on assiste notamment à la montée en puissance d'activités nouvelles en zone cœur (stand up paddle, base jump...)
- Une action du Parc national des Pyrénées à mieux organiser sur ces sujets, en complémentarité entre les leviers réglementaires et de sensibilisation pour favoriser l'appropriation des enjeux naturalistes sur le long terme par les pratiquants
- Une sensibilisation des pratiquants nécessitant l'essor des liens avec les partenaires de ces problématiques (DDCSPP, fédérations sportives...)

L'approfondissement de la compréhension des interactions entre les activités humaines et la nature est important à traiter afin d'en diminuer les impacts réciproques. La charte intègre des priorités sur les interactions entre l'activité pastorale en estive et la sensibilité des milieux, les interactions de la faune sauvage avec l'activité pastorale et le bétail domestique et les dommages sur prairies, les interactions entre le survol et les rapaces, les interactions entre les sports et loisirs de nature et les galliformes, les interactions entre la gestion piscicole et la qualité biologique des milieux aquatiques, les interactions entre l'activité cynégétique et les milieux.

Le sujet des interactions entre les activités humaines et la nature a déjà été partiellement traité dans les paragraphes précédents, notamment dans le cadre des actions menées au titre des plans nationaux d'actions :

- espèces prédatrices : ours, loup ; ces espèces et leurs interactions avec les activités humaines restent une priorité de l'établissement ; L'étude de la répartition spatiale et de la dynamique de ces populations sont des éléments préalables à toute mesure de gestion visant à limiter les dégâts sur les troupeaux domestiques. Suite à l'arrivée avérée du Loup sur le PNP en 2018, les agents des Pyrénées-Atlantiques seront formés en à l'identification et à la collecte des indices en vue d'intégrer le « réseau Loup » piloté par l'ONCFS en 2019. Il serait également opportun que les agents des Hautes-Pyrénées puissent bénéficier d'une formation équivalente afin d'anticiper et d'être préparé à l'arrivée de l'espèce dans le département.

- espèces déprédatrices : sangliers, cerfs

Le **sanglier** fait l'objet d'un programme de régulation en zone cœur du PNP qui demeure une priorité pour des enjeux essentiellement politiques et sociaux. A cet effet, le suivi réalisé, dans le cadre de l'observatoire national sanglier, vise à anticiper les dégâts sur estive par des actions de régulation, sur la base de l'étude du potentiel reproducteur des femelles et de la disponibilité de la ressource alimentaire. La collaboration avec les chasseurs locaux étant pour l'heure infructueuse, ce suivi sera stoppé fin 2019. Le PNP ne s'impliquera pas davantage dans les actions de connaissances relatives à la biologie/écologie des sangliers sur son territoire. Ces programmes ont vocation à être pilotés par les fédérations départementales des chasseurs, ce qui n'exclut pas un soutien financier du PNP (crédits CIMP) comme c'est le cas pour l'étude menée sur le comportement spatial des sangliers en vallée d'Aspe.

Le **cerf** aura dans un avenir proche un impact sur l'habitat forestier et les espèces qu'il abrite. En effet, même si la situation est variable d'une vallée à l'autre, le front de colonisation de l'espèce couvre désormais la zone cœur du PNP. Une veille sera menée sur la progression altitudinale du cerf et sa répartition spatiale, au cours des tournées de terrain réalisées par les agents. Un bilan annuel sera fait par secteur. Toutefois, à l'instar du sanglier, les actions de connaissances seront « laissées » aux fédérations départementales des chasseurs.

- espèces chassables : grand tétras, isard : à l'avenir, il est proposé que l'investissement du PNP sur le suivi des espèces chassables soit fonction du degré de vulnérabilité ou du caractère emblématique des espèces concernées. **Pour les espèces chassables dont l'état de conservation est jugé favorable, le PNP favorisera désormais un partenariat avec les chasseurs locaux en vue de mutualiser les moyens voire déléguer une partie du suivi (isards)**

- Espèces forestières

Pour ces espèces, la stratégie est plutôt de raisonner sur le sujet des habitats (arbres habitats à sauvegarder en priorité) dans le cadre des projets de gestion et sur la caractérisation de la trame de vieilles forêts afin de construire pour l'avenir des forêts témoins laissées en libre évolution.

Au-delà de ces espèces, les priorités de l'établissement en termes d'actions proposées ont vocation à nourrir la fiche 17 du plan d'action de la charte dont l'objectif est de concilier la pratique des sports et loisirs de nature avec la préservation des patrimoines naturels.

- Espèces aquatiques  
Pour ces espèces, la stratégie est d'améliorer la connaissance de leur répartition spatiale, afin d'adapter au mieux les mesures de gestion (réglementation des alevinages, des modalités de pêche...)

Les thématiques suivantes ont été considérées comme prioritaires :

- interaction rapaces/ongulés - vol libre (cœur + aire d'adhésion),
- dérangement hivernal des galliformes (cœur + réserve naturelle nationale du Néouvielle),

Les thématiques suivantes pourront être envisagées selon les plans de charge et les partenariats qui pourraient être noués, mais elles paraissent moins prioritaires :

- l'interaction faune/flore rupestres – escalade (cœur),
- l'interaction faune aquatique – canyoning (cœur).

Une fois les sites de pratique recensés, ces derniers seront confrontés aux enjeux naturalistes recensés par le PNP ou ses partenaires. Les sites où il y a interaction seront hiérarchisés en fonction des enjeux. Différentes mesures de gestion seront ensuite proposées en fonction des situations. Ces mesures de gestion, si elles se concentrent pour la majorité sur les activités pratiquées en zone cœur, pourront être reproduites selon les cas en aire d'adhésion (transfert d'expériences). Une contractualisation avec les fédérations sportives concernées et les partenaires associés fixera donc un plan d'actions portant sur le recensement des sites de pratique et la mise en place de mesure de gestion (actions de sensibilisation et de communication).

Les suivis spécifiques des espèces concernés ont été traités au paragraphe II-1-1.

#### **L'interaction rapaces/ongulés – vol libre :**

Ce travail sera alimenté par le suivi de la reproduction des rapaces déjà mené sur le PNP et l'identification des sites d'hivernage et de mise-bas des bouquetins. La question de la mise à disposition des ZSM rapaces aux pratiquants après conventionnement sera étudiée avec la DREAL coordinatrice des PNA rapaces. A minima, sur les sites à problème, la pose de panneau sera envisagée après concertation avec les parties prenantes. Des journées de sensibilisation et d'échanges seront également envisagées.

#### **Le dérangement hivernal des galliformes :**

L'identification des points noirs se fera à dire d'experts sur la base des connaissances déjà acquises par le PNP. Les mesures de gestion proposées consisteront en la réalisation de zones de quiétude ou la proposition d'itinéraires conseillés intégrant en amont les enjeux naturalistes. Les actions de sensibilisation seront concentrées dans les refuges (soirées-débat) ou à travers la réalisation de journées de formation-sensibilisation des socio-professionnels (marque EPN). Enfin, la conception d'outils de sensibilisation sera envisagée (panneaux dans refuges, guide de bonne pratique, flyer, site internet PNP).

#### **L'interaction faune aquatique – canyoning :**

L'inventaire des enjeux naturalistes étant lacunaire sur les sites de pratique, la mise en place d'inventaires participatifs est envisagée. Pour ce faire, des journées de formation-sensibilisation apparaissent nécessaires avec les socio-professionnels encadrant l'activité. Un guide de bonnes pratiques sera ensuite réalisé et diffusé sur le territoire.

#### **L'interaction faune/flore rupestres – escalade :**

Un recensement des sites de pratique est à réaliser en premier lieu. L'inventaire des enjeux naturalistes étant lacunaire sur ces sites, la mise en place d'inventaires participatifs est envisagée. Pour ce faire, des journées de formation-sensibilisation apparaissent nécessaires avec les socio-professionnels encadrant l'activité (marque EPN). Un guide de bonnes pratiques sera ensuite réalisé et diffusé sur le territoire. Au besoin, il pourra être demandé de modifier l'équipement de certains sites en cœur de Parc afin que la voie utilisée prenne en compte les enjeux naturalistes identifiés.

## II-5 : Développer la prospective sur les évolutions du territoire face aux changements globaux: suivre et anticiper l'évolution des patrimoines et des activités, développer la prospective qualitative avec les acteurs du territoire

Le territoire du Parc national des Pyrénées est précieux pour la compréhension et le suivi des processus liés aux **changements globaux** (changements d'usages des sols, raréfaction des ressources, changement climatique, fragmentation des milieux, espèces exotiques envahissantes, etc.).

Les enjeux liés aux changements globaux, principalement climatiques, se profilent comme une des principales priorités nationale et régionale (ciblée par les fonds européens).

### En résumé...

- Le rôle et la responsabilité privilégiés d'un parc national de montagne comme le PNP dans le suivi des évolutions de la biodiversité et des paysages en lien avec les changements globaux, notamment le changement climatique ;
- Des suivis cohérents de la biodiversité et des paysages à organiser (volets écosystémique et paysager) et à rationaliser (volet spécifique, en lien avec enjeux de conservation nationaux, fiabilité des protocoles, capacités et compétences en termes d'analyse des données, communication...), en lien avec les suivis sur le long terme qui seront coordonnés par l'OFB
- Le développement de collaboration avec la recherche et la construction de dispositifs collaboratifs chercheurs/gestionnaires-observation/action- homme/climat/nature apparaît comme une évolution nécessaire pour appréhender les relations complexes et les évolutions sur le long terme en s'inscrivant autant que possible dans des dispositifs régionaux et nationaux.
- La recherche d'une posture complémentaire du PNP entre sensibilisation des différentes cibles pour favoriser la prise de conscience, voire l'action citoyenne et accompagnement éventuel des partenaires et d'organismes de recherche sur les actions d'atténuation et d'adaptation.
- Un volet sensibilisation et communication à renforcer (cf paragraphe II-6) ; l'opportunité d'utiliser la prospective comme vecteur privilégié de cette sensibilisation reste toutefois à préciser (d'autres outils, notamment utilisant les technologies modernes méritent d'être expertisés à ce titre)

THEME

# PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS DU TERRITOIRE

ENJEUX

IDENTIFICATION DES CHANGEMENTS ET DES EVOLUTIONS SUR LE TERRITOIRE, NOTAMMENT LIES AUX CHANGEMENTS GLOBAUX EN PRIORISANT LES EVOLUTIONS SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES . RENDRE COMPTE, SENSIBILISER ET ALERTER LES ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX SUR LES EVOLUTIONS POUR SUSCITER LES REPONSES LES PLUS ADAPTEES

OBJECTIFS

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF COHERENT DE SUIVIS DE LONG TERME PERMETTANT DE SUIVRE LES EVOLUTIONS DU TERRITOIRE, DES PRESSIONS ET ACTIVITES HUMAINES LES PLUS IMPORTANTES, DES PAYSAGES, DES ECOSYSTEMES ET DES ESPECES

Suivre l'évolution des principaux usages du sol et des activités humaines les plus importantes

Suivre l'évolution des paysages

Suivre l'évolution qualitative des écosystèmes prioritaires (fiche 25 du plan d'actions de la charte)

Suivre l'évolution d'espèces indicatrices (fiche 25 du plan d'actions de la charte)

Mise en place d'indicateurs globaux de suivis de l'occupation de l'espace (milieux ouverts, forestiers, zone urbaine...)

Indicateur photographique et cartographique de l'évolution des paysages nocturnes et diurnes (fiche 1 du plan d'actions de la charte)

Ecosystèmes forestiers  
PSDRF RNNN sous réserve faisabilité et dimensionnement  
Opportunité-faisabilité à expertiser à l'échelle du territoire suite aux inventaires des forêts à haute valeur écologique et trames vieux bois

Espèces indicatrices des changements globaux

STOM oiseaux d'altitude (CEFE, CRBPO)

STOC capture (A arbitrer selon bilan décennal)

Lézard de Bonnal : Zone CŒUR développement du travail avec NEO et OBIOS sur suivi de populations sentinelles sur le long terme

Nota : abandons des suivis : oiseaux rares ; suivi expérimental lié à une thèse achevée en mars 2019 et déjà beaucoup d'actions engagées sur passereaux

Lagopède suivi abondance au chant (absence de protocole fiable), action connaissance circonscrite sur remontée de données occasionnelles lors des tournées de surveillance



ACTIONS PRIORITAIRES

Mise en place d'indicateurs globaux de suivis des activités humaines les plus importantes (à sérier) : fréquentation, agriculture, pollution lumineuse

Programme de recherche mené par GEODE (physico-chimie) – PNP(écologie)

Lacs d'altitude

Combes à neige (CBNPMP)

Flore des sommets pyrénéens GLORIA (CBNMP)

Programme de recherche mené avec le LECA Grenoble

Dispositifs de suivis des milieux pastoraux d'altitude, projet TOP ORCHAMP préciser rôle PNP

Programme de recherche mené par l'association MORAINÉ

Glaciers  
A voir : compléments protocole sur ce qui se passe sur le front de décolonisation des glaciers,

Volet sanitaire

. Passive, analyse cadavre.

. Active : espèces sentinelles : bouquetin, calotriton, bousiers, amphibiens

Espèces indicatrices de la biodiversité (Cf fiche espèces)

Espèces exotiques envahissantes (priorisation zone cœur)

Réalisation d'une actualisation de l'inventaire de 2008 pour préciser l'opportunité d'un protocole de suivi / veille sur les évolutions, définition à voir en complémentarité avec les partenaires du territoire dont CBNPMP

## II-6 : Restituer et valoriser la connaissance

**L'établissement doit nettement progresser sur la capitalisation, la valorisation et la diffusion de la connaissance.**

La valorisation et la restitution de la connaissance constituent un volet essentiel de la stratégie scientifique. De façon générale, les questions de valorisation doivent être prises en compte dès la conception ou le démarrage d'un projet scientifique.

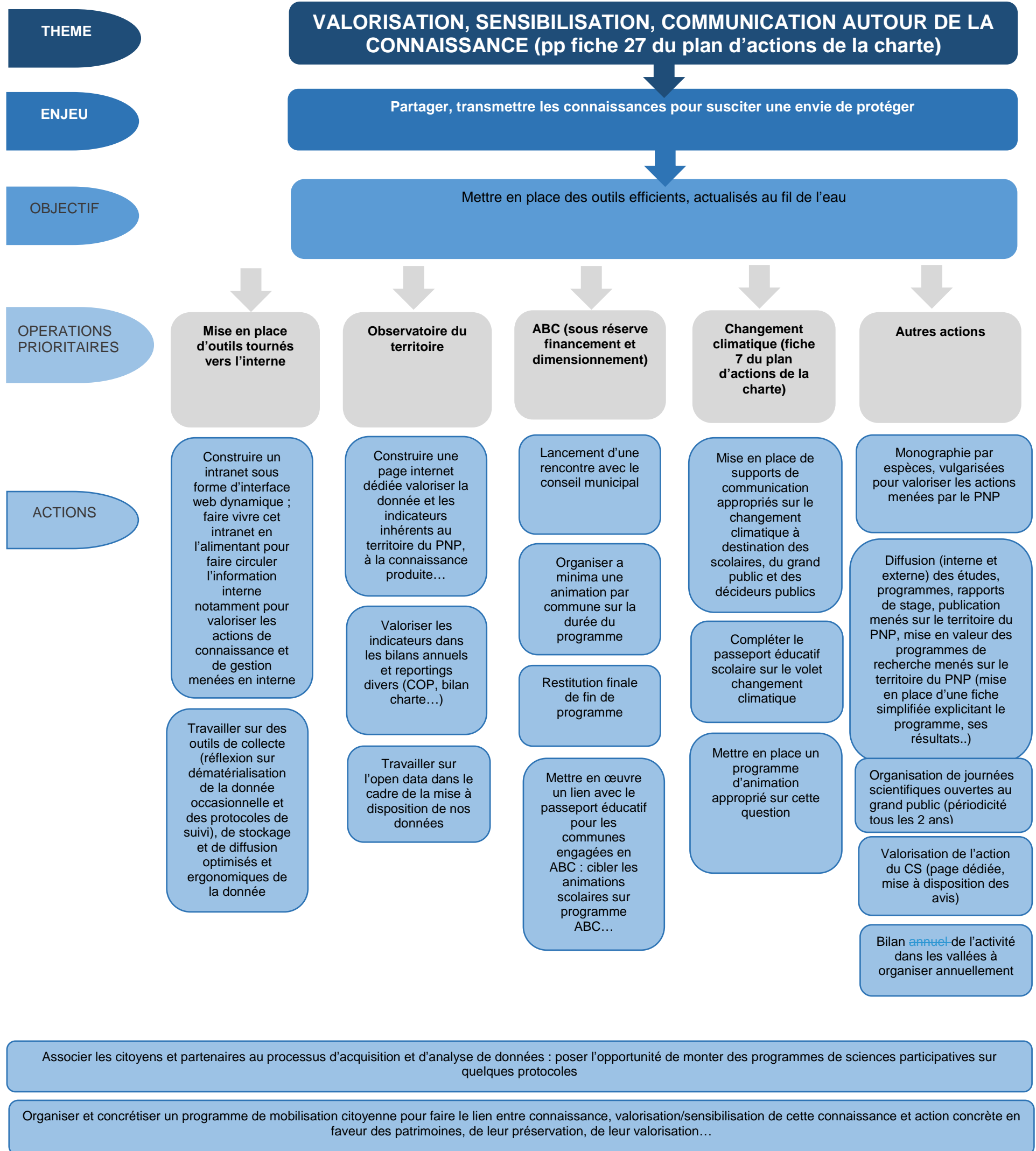
Une restitution plus systématique des résultats de la connaissance acquise doit être recherchée, en interne comme en externe.

### En résumé...

- **En interne**, un enjeu prégnant de reconnaissance et de valorisation du travail réalisé par les agents en termes de connaissance. Une meilleure connaissance par les agents de l'établissement, des résultats des programmes de recherche menés sur le territoire du Parc mérite également être recherchée, le niveau d'information n'étant pas uniforme. Cet enjeu interne nécessite la mise en place d'outils appropriés permettant la diffusion de l'information interne (intranet...)
- **En externe**, l'enjeu de **diffusion de la connaissance** (produite par le Parc et par des projets de recherche menés sur le territoire du parc) **auprès des partenaires et du grand public pour une meilleure appropriation** (notamment pour les collectivités dans le cadre de leurs politiques d'aménagement), de manière à mieux anticiper et faciliter les évolutions et les modalités d'action.
- Les partenaires du PNP, les membres du conseil scientifique et les organismes de recherche menant des programmes sur le territoire du PNP, contribuent à produire de la connaissance qui nécessite également d'être valorisée.
- L'opportunité d'associer les citoyens et les partenaires au processus d'acquisition de connaissance et d'analyse (**sciences participatives**) nécessite également d'être étudiée ; pour aller plus loin, l'engagement de l'établissement sur des chantiers de **mobilisation citoyenne** mérite d'être mieux organisé et concrétisé, que la seule sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.
- Rendre les données accessibles passera également par la mise en place d'un « **observatoire des patrimoines et du territoire** » auprès du grand public, réunissant des données et des indicateurs permettant d'identifier, de comprendre et de suivre dans le temps les différents processus à l'œuvre sur le territoire du Parc national des Pyrénées et ayant des conséquences sur l'évolution du territoire. Cet enjeu est lié à la nécessité de mettre en place **des outils de collecte, de stockage et de diffusion de la donnée, simples et ergonomiques**, afin de fluidifier l'ensemble de la chaîne de traitement et de faciliter l'accès aux données en interne et leur diffusion auprès de nos différents partenaires et du grand public.
- L'enjeu de diffusion de la connaissance auprès des partenaires et du grand public est lié à la mise en œuvre de la loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016. Elle prépare le pays aux enjeux de la transition numérique et de l'économie de demain. Elle vise notamment à garantir **une diffusion des données publiques en open data** avec une échéance en octobre 2018. Le parc national doit se mettre en capacité de répondre à cet enjeu.
- Il est important de responsabiliser les chargés de mission sur leurs responsabilités sur l'ensemble de la chaîne de donnée, de la collecte, au traitement, à la validation, à la diffusion / valorisation
- L'enjeu de diffusion des connaissances est lié aux priorités de l'établissement en termes de sensibilisation.

Ces actions sont notamment intégrées dans la fiche 27 « valoriser les actions du PNP auprès du grand public ».





### **III) Hierarchisation et planification**

Le tableau qui suit répond à un enjeu opérationnel de hiérarchisation des priorités d'actions.  
Il est assorti d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

## **Conclusions :**

- **Un plan d'actions très largement concerté en interne comme en externe (CS) ; toutefois, une appropriation à parfaire en interne, ce qui implique une attention particulière sur l'animation de ce plan, sur l'animation des projets, en associant dès le démarrage les agents de terrain.**
- **Un plan d'actions qui sera évalué annuellement et participera aux reportings réalisés dans le cadre du contrat d'objectif et de performance de l'établissement du Parc national des Pyrénées. Un bilan en sera fait au CS annuellement, en concomitance avec la réalisation du bilan de l'activité annuelle du CS. Un bilan plus fin sera réalisé en fin de chaque plan d'action pour mesurer l'état d'avancement de la stratégie scientifique et aider à définir le plan d'action qui suivra et les éventuels ajustements à opérer.**